



Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux...

# Rencontre des opérateurs du secteur touristique : le discours du ministre Siandou Fofana



Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Centraux ;  
Mesdames et Messieurs les présidents des faitières et opérateurs du secteur ;  
Mesdames et Messieurs ;  
Chers amis de la Presse,

Bien des cérémonies m'ont déjà donné l'occasion de définir et de situer la place qu'il convient de donner au tourisme dans le développement de notre pays. En effet, il y a quelques jours, participant au point de presse du Gouvernement, j'exposais les problèmes à résoudre pour réussir la relance de l'industrie touristique en Côte d'Ivoire, une industrie frappée de plein fouet par la pandémie du coronavirus COVID-19. A cette occasion, j'ai annoncé que ces problèmes trouveront tous, des solutions heureuses si le Ministère bénéficiait du soutien et la collaboration de toutes les Administrations et entreprises parties prenantes. C'est d'ailleurs dans ce but qu'a été créé le Conseil National du Tourisme (CNT), organisme consultatif dont la composition et les missions apparaissent comme le cadre idéal du dialogue Etat-secteur privé mais aussi du partenariat public privé.

Je voudrais de prime abord énumérer quelques annonces relatives aux mesures prises par le Gouvernement pour contenir la crise pandémique de la COVID-19 et réduire ses effets néfastes sur l'économie en général et sur notre secteur en particulier.

Mesdames et Messieurs,  
La pandémie du Coronavirus COVID-19 apparue en Chine à

la fin de l'année 2019, soit depuis seulement cinq mois, achève de convaincre de la nécessité d'une étroite coopération entre les secteurs public et privé.

En effet, pour juguler cette pandémie, les Etats ont globalement pris des mesures conservatoires qui se résument principalement, d'une part en la fermeture des frontières, réduisant ainsi la mobilité sociale internationale, et d'autre part, en la réduction des déplacements internes, impactant les habitudes sociétales et de production économique mondiale.

Certaines mesures barrières sectorielles ont eu pour effet induit l'arrêt total ou partiel d'une catégorie d'activités économiques caractérisées par la proximité ou la mixité sociale et les activités de masse.

Pour ce qui concerne plus spécifiquement l'industrie du tourisme et du voyage, l'OMT indique que cette année, le nombre de touristes chutera de 60 à 80 %, voire même à 90% par rapport à l'année 2019.

L'Afrique en général et la Côte d'Ivoire en particulier, n'échappent pas à cette tendance baissière de l'activité économique globalement et de l'activité touristique et hôtelière en particulier.

De par les mesures arrêtées par le Conseil National de Sécurité et le Gouvernement, résumées par l'exigence de la réduction des capacités d'exploitation de la plupart des établissements du secteur, un pan entier de l'économie nationale, allant des Grandes Entreprises touristiques à celles exerçant dans l'informel, en passant par les Petites et Moyennes Entreprises (PME), est en berne.

Dans notre pays, l'activité du tourisme et des Loisirs est de loin, la plus impactée par la pandémie. D'ailleurs, la plupart des mesures du Gouvernement pour lutter contre cette pandémie ont visé l'arrêt des activités de notre secteur.

Pour atténuer cette situation jamais vécue, le Gouvernement a arrêté un certain nombre de mesures de soutien à caractère social, économique et financier. Ces mesures générales et spécifiques visent à soutenir l'activité, permettant ainsi aux entreprises de reconstruire leurs appareils et outils de production, notamment :

A. L'Arrêté signé du Premier Ministre le 20 mars 2020 fixant le cadre organisationnel de la prévention et de la lutte contre la pandémie à coronavirus covid-19 ;

B. Le Décret présidentiel du 23 mars 2020 instituant l'état d'urgence donnant lieu à une adresse du Président de la

République à la nation, au cours de laquelle il a énoncé huit mesures dont la fermeture de tous les maquis et restaurants, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle.

Il s'en est suivi des actions menées par le Ministère du Tourisme et des Loisirs en soutien au secteur, à savoir :

1. La prise d'un arrêté ministériel, le 20 mars 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité de Crise du Tourisme, de l'Hôtellerie et des Loisirs (CCTHL) face à la COVID-19 ;

2. La note de service à l'attention des Directeurs Régionaux du Tourisme en vue d'assurer le suivi de la mise en œuvre des mesures barrières et d'apporter assistance aux opérateurs afin d'éviter la propagation du virus;

3. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs du secteur et la distribution de kits sanitaires aux différentes faïtières par le Ministère ;

4. La mise en place d'un centre d'écoute, d'assistance et d'information permanent pour les opérateurs et le public sur les mesures arrêtées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, à travers un call center qui a permis de recueillir les préoccupations et de proposer des solutions des opérateurs. Ces préoccupations se résument principalement en des demandes d'informations relatives au soutien financier de l'Etat et à l'emploi, à savoir les charges fiscales et sociales, les charges d'exploitation, le financement des fonds de roulement ou appuis financiers, etc. Au total, ce dispositif a contribué à mieux adresser les problèmes du secteur dans le plan de riposte économique et financier du Gouvernement ;

5. Face aux demandes pressantes de plusieurs sociétés de livraison, de maintenir l'exercice de leurs activités, un arrêté ministériel daté du 16 avril 2020 portant conditions d'exercice des activités de confection de repas à emporter par les restaurants, autres établissements assimilés et de livraison par les professionnels autorisés pendant la crise de la pandémie à coronavirus a été pris. Cet Arrêté visait principalement à soulager lesdites entreprises et par voie de conséquence les restaurants qui leur fournissent les repas.

6. Il convient de souligner la participation active du Ministère du Tourisme et des Loisirs aux travaux du Sous-comité de riposte économique et financière dont les travaux ont permis de compiler et soumettre au Gouvernement, les mesures de soutien et de relance sectorielle à partir des procès-verbaux des différentes séances de travail par le Conseil National du Tourisme et Côte d'Ivoire Tourisme, sur instruction du Ministre ; séances de travail ayant regroupé les acteurs du secteur pour recueillir leurs avis et préoccupations;

7. Nous citerons également l'évaluation financière des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises du secteur du tourisme et des Loisirs en vue de la continuité de leurs activités, estimée à un coût global de 5,25 milliards de F CFA sur la période d'avril à juin. Ces mesures sont les suivantes :

7.1. La réduction des charges des entreprises à travers l'octroi d'un moratoire de trois (3) mois pour le paiement de l'Impôt sur le Revenu des Créances aux entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie. Cette réduction est évaluée à 1,25 milliard de F CFA ;

La réduction des tensions de trésorerie des agences de voyages à travers le report de trois (03) mois, soit à fin juillet 2020, du paiement de la patente concernant les entreprises qui éprouvent des difficultés de trésorerie. Cette réduction est évaluée à 1 milliard de F CFA ;

7.2. La reconstitution de l'appareil productif des entreprises à travers la suspension des impôts et taxes des entreprises du secteur hôtellerie et tourisme durant la période de crise. Cet effort est évalué à 3 milliards de F CFA.

Nous nous joindrons aux initiatives africaines, notamment au Comité National de Coordination du Programme de Développement Régional du Tourisme de l'Espace Communautaire de l'UEMOA, voire la saisine de Commission Régionale de l'UEMOA, afin de convenir de solutions africaines de gestion économique de la pandémie et d'adapter les résolutions du manuel de l'agent de voyages édictées par IATA, au contexte de crise sanitaire mondiale.

Enfin, nous citerons notre participation aux sessions du Comité Paritaire Technique créé au sein du Comité de Concertation Etat-Secteur Privé (CCESP) dont les travaux concourent à l'opérationnalisation des différents Fonds de soutien créés par le Gouvernement et logés à la Banque Nationale d'Investissement (BNI). Ce sont:

a. Le Fonds de solidarité

b. Le Fonds de soutien aux Grandes Entreprises (FSGE)

c. Le Fonds de soutien aux PME (FSPME)

d. Le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI).

Le dernier fonds, le FASI, est administré par l'Agence Emploi Jeunes du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes. Son mode opératoire et les critères d'éligibilité ont été élaborés et le Ministère du Tourisme et des Loisirs, à travers le Guichet Unique du Tourisme a mis en place une plateforme d'enregistrement des petites entreprises remplissant les conditions d'éligibilité à ce fonds. Cette plateforme sera en interface avec celle de l'Agence Emploi Jeunes. Nous invitons à cet effet, toutes les entreprises du secteur du Tourisme, de l'hôtellerie sous toutes leurs formes, de la restauration, de location de véhicule, de plaisance et des loisirs, les TPE, PME et Grandes Entreprises à se mettre à jour auprès du Guichet Unique du Tourisme. Cette plateforme a pour objectif spécifique de recenser le plus grand nombre d'entreprises relevant de notre activité. Elle sera en lien avec les sites de l'Agence PME, du FASI et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire. Une négociation sera faite avec l'Etat afin de voir dans quelle mesure, reporter les frais relatifs à la constitution du dossier de demande d'agrément et de licence d'exploitation.

Mesdames et Messieurs

C'est le lieu pour nous de vous assurer de l'entière détermination de notre Département, à vous accompagner dans les procédures en vue de vous permettre de bénéficier des mesures offertes par le Gouvernement.

Ce 14 mai 2020, le Conseil National Sécurité vient d'assouplir les mesures de restriction en autorisant la réouverture de tous les maquis et restaurants à l'exception des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle et la levée du couvre-feu. C'est le lieu de témoigner notre solidarité à ces activités qui restent toujours fermés en trouvant des mécanismes nouveaux pour leur apporter un appui ; bien des réflexions devraient permettre l'appui à ces activités afin de ne pas déposer la clé sous le paillasson.

Certains opérateurs souhaitent l'annulation pure et simple de la Taxe de Développement Touristique (TDT), directement payée par le client pour contribuer au développement du secteur.

A ce sujet, nous rappelons à votre attention que la TDT est collectée par les établissements de tourisme et de loisirs sur la facture de chaque client. Ceux-ci ne la payent que lorsqu'ils consomment les produits proposés par les

établissements. Cela sous-entend que si l'établissement est fermé et qu'il n'y a pas de clients, alors il n'y a aucun reversement de la TDT. Cela ne devrait souffrir d'aucune ambiguïté.

Il convient, toutefois, de rappeler que la TDT est un outil mis en place par l'Etat de Côte d'Ivoire pour soutenir les opérateurs dans la réussite de leurs activités.

La TDT demeure, à ce jour, la seule ressource dédiée aux activités de tourisme.

Mesdames et Messieurs,

Bien plus que de vous inviter à prendre vos dispositions pour bénéficier des différents fonds mis en place par l'Etat, la réunion de ce jour se veut être le point de départ d'une coopération que nous souhaitons efficace et fructueuse, qui unit les acteurs des secteurs public, semi-public et privé, en vue de la reformulation et de la remise en place de mécanismes innovants pour la relance de notre industrie touristique et de loisirs. Oui, la COVID-19 nous a fortement ébranlés et ses effets nous invitent à penser autrement l'avenir de notre industrie du tourisme et des loisirs car nous assistons à un dérèglement total de l'économie mondiale, avec pour corollaire des changements profonds du mode de vie et de consommation.

En effet, au-delà des inquiétudes légitimes que, vous manifestez au sujet de l'avenir et du développement de notre secteur, je voudrais vous rassurer que votre volonté à la définition d'une nouvelle économie touristique, hôtelière et de loisirs, volonté maintes fois manifestée à travers vos propositions pertinentes, permet à ce jour de vous décliner le plan de relance de notre secteur.

Convaincu de votre étroite collaboration avec nos structures que sont le CNT, la SPDC, Côte d'Ivoire Tourisme, SodertourLacs, le FDT et le Guichet unique aideront et faciliteront la mise en œuvre de ce plan ici dévoilé.

Mais avant, permettez-moi de vous remercier pour votre élan patriotique et votre bonne compréhension à asseoir un cadre de coopération visant la relance des activités du secteur qui permettra d'en faire un atout plutôt qu'une menace car cette pandémie a démontré que l'Afrique n'est pas si vulnérable et encore moins la Côte d'Ivoire, notre pays.

Chers opérateurs du secteur,

Pour la mise en œuvre de ce plan, il va s'agir de définir les axes et les actions prioritaires à prendre en compte en vue de la définition d'une enveloppe globale. Et le financement de ce plan de relance du secteur touristique dans notre pays qui avait atteint 7,3% de PIB et tablait sur 8% de PIB par rapport à nos prévisions pour l'année 2020 au regard de son importance.

Sublime Côte d'Ivoire, notre stratégie nationale de développement touristique à l'horizon 2025 demeure en vigueur mais devra désormais :

- Prioriser et développer le tourisme domestique et le tourisme régional faisant d'Abidjan, le hub du tourisme d'affaires et une base de divertissement et de loisirs pour la région africaine de l'ouest en particulier ;

- Inciter les entreprises à manifester leur intérêt dans la prise d'option aux initiatives locales pour investir en vue de l'émergence des Champions nationaux;

- Saisir l'opportunité de la CAN 2023 et proposer des activités thématiques en lien avec cet événement majeur et en faire un produit d'appel pour repositionner notre pays au plan international

- Inciter les nationaux à s'accaparer la plupart des projets tels que Belle plage pour tous, Villa ivoire et les relais paillottes;

- Susciter la création d'une marque ivoirienne dénommée KAMA par des Champions nationaux majoritairement détenteurs des actions de la dite marque ;

- Conditionner les circuits touristiques tels que la Route des Rois, la Route des Eléphants, la Route de l'Esclave et les rendre accessibles au plus grand nombre par une politique d'infrastructures, de formation et de promotion;

- Exploiter le tourisme comme facteur de préservation de l'environnement en promouvant le tourisme de nature et l'écotourisme en vue de contribuer significativement au commerce équitable en faveur des populations ;

- Professionnaliser les faitières pour une meilleure qualité de service ;

- Susciter une politique de prix pour une meilleure consommation des produits touristiques;

- Développer en rapport avec les banques, l'épargne vacances et d'autres initiatives pour la pratique du tourisme et le financement des colonies de vacances des jeunes en Côte d'Ivoire;

- Promouvoir la destination au profit d'un tourisme africain dans les pays à fort potentiel émetteur de trafic

- Construire des boutiques souvenirs touristiques pour la commercialisation des objets d'art, de l'artisanat et des produits made in Côte d'Ivoire;

- Appuyer les initiatives innovantes des opérateurs et clients par Côte d'Ivoire Tourisme ;

- Susciter l'esprit d'innovation par l'accompagnement et le financement des startups ;

- Créer des villages touristiques sur la base des modèles authentique ivoirien avec un pan de modernité.

Au niveau économique, la rédaction de ce plan et l'estimation des besoins financiers seront étudiées par un cabinet international qui engagera des pourparlers avec tous les acteurs afin de faire de notre secteur, une priorité et doper par la même occasion, sa croissance.

Il s'agira également de la mise en place d'un fonds au bénéfice de notre secteur d'activité avec des mécanismes soutenus par bien d'autres acteurs. En effet, les pertes dues à la COVID -19 sont estimées à 240 milliards F CFA. Il est donc question de mettre en place des mécanismes impliquant la plupart des entreprises du secteur en mettant des outils de rattrapage en place pour faire face à de futures crises qui nous impacteraient.

Il sera également question d'un fonds d'investissement qui sera géré par les professionnels et l'ensemble des faitières uniquement en accord avec les banques sur la base d'un prélèvement institué en vue de constituer des réserves pour faire face au besoin de financement en cas de situation de crise ou de difficulté avérée d'exploitation.

La mise en place d'un comité d'évaluation et de suivi des différentes politiques, des plans ainsi que de la gestion des différents fonds.

Mais c'est surtout la définition d'une nouvelle politique de normalisation et de qualité axée sur les éléments d'hygiène sanitaire et de santé publique pilotée par Codinorm et le Bureau Veritas pour définir des nouvelles normes permettant de rassurer les clients nationaux et internationaux.

C'est seulement sur cette base que la Côte d'Ivoire pourra maintenir sa place dans le top ten des pays africains à vocation touristique

Je propose de vous retrouver en séances de travail sur trois éléments thématiques :

- Employabilité et politique de formation aux différents métiers du secteur ;
- Elaboration d'un cadre juridique, réglementaire, institutionnel et fiscal ;
- Mesures bancaires et outil financier d'accompagnement.

Au terme de nos travaux, un document sera présenté en conseil des ministres en vue de la prise en compte de vos préoccupations.

Merci pour votre aimable attention.

**A. N**